L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 13 OCTOBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BREHAT.

DEUXIEME PARTIE.

LES ENFANTS VOLES.

Par OCTAVE FÉRÉ.

I

ASPERGINOS ET MIMI FAUX-COL.—Suite.

Quand on parlait de ce phénomène à Asperginos, il prenait la chose assez bien, hommé les épaules d'un air goguenard, et disait entre haut et bas:

—Des hommes-poissons, la belle affaire!.... J'en aurais demain une douzaine si je voulais.... Ça n'est pas ça qui me gêne; je déclarerai le truc (j'expliquerai la supercherie) quand ça me conviendra; mais ce qui m'obstine, c'est cet animal de singe, il sera cause de ma ruine!.....

Ce singe était le second phénomène dont nous avons parlé. Un tableau de dix pieds de haut, où l'artiste n'avait ménagé ni l'indigo, ni le vermillon, ni l'ocre, le représentait sautant au milieu des forêts fantastiques où il avait été découvert,—toujours par le même amiral C***.

On voyait comment il avait été poursuivi par les matelots, comment il s'était emparé d'un fusil et avait tué un de ses chasseurs, enfin comment, blessé lui-même, il était tombé en leur pouvoir.

Ce Mimi Faux-Col avait, pour développer ce boniment, un bagout qui faisait pâmer les badauds et qui rendait jaloux tous ses autres banquistes.

Sur toutes les faces du tableau et de la baraque on lisait en caractères gigantesques ces mots irrésistibles: LE GRAND SINGE VERT DU MOGOL!

—Entrrrez! entrrrez! messieurs et dames! C'est ici le seul et unique dans son genre qui soit parvenu en Europe!...... Cet animal vraiment extraordinaire, si j'ose m'exprimer ainsi, est devenu d'une douceur et d'une docilité parfaites. Il obéit au commandement des personnes de la société..... Suiiivez le monde!.... Il joue de la caisse et du cor de chasse; il exécute l'exercice du trapèze, il danse sur la corde sans balancier, et si quelqu'un l'exige, il désignera la personne la plus jolie de la société, si j'ose m'exprimer ainsi.

« Dans la seconde partie de la séance, il fera l'exercice avec le même fusil qu'il a tué un matelot. (Mouvement d'effroi dans l'assistance.)

Mimi Faux-Col reprenait avec un sourire aimable:

« Seulement, le fusil ne sera pas chargé. On priera messieurs les militaires de vouloir bien s'en assurer. »

— Entrrrez! Entrrrez! hurlait le pître, car ce chançard de Mimi avait un pître, ce qui achevait d'ulcérer le cœur de son voisin.

Le pètred lui donnait un coup de pied pour reprendre haleine, et continuait de plus belle:

« C'est ici le seul et unique!... Vous y verrez le costume du matelot qu'il a tué, avec la place où la balle a porté. Enfin, messieurs et dames, j'ose dire que c'est le spectacle le plus rare, le plus curieux, et, si j'ose m'exprimer ainsi, le plus instructif! Le prix des places est à la portée de tout le monde: six sous les premières et trois sous les secondes; la loge est parfaitement disposée; le grand singe vert fera le tour de la société, pour la chose d'être mieux vu par tout le monde. Pour messieurs les militaires et les bonnes d'enfants, c'est quatre sous et deux sous seulement! Entrez avec confiance, on ne paie qu'en sortant, et si vous n'êtes pas contents et satisfaits, si tout ce que j'ai eu l'honneur de vous annoncer n'est pas exact, si l'homme-poisson ne mange pas d'éperlans crus, si l'hyène ne partage pas son sucre avec moi, si la veste du matelot n'est pas percée, si le grand et admirable singe vert ne louche pas du Mogol, messieurs et dames, n'est pas tel que je vous le dis,—si vous ne vous en allez pas en disant: C'est vrai, la ménagerie transatlantique du seigneur Mimi-Faux-Col est la première des merveilles du monde; alors, messieurs et dames, si j'ose m'exprimer ainsi, gardez votre argent, je n'en veux pas!....

»En avant la musique!»

Il aurait fallu n'avoir pas six sous dans sa poche pour se priver d'une satisfaction aussi extraordinaire. Et puis, ce serait connaître le cœur des badauds moins bien que ce finaud de Mimi Faux-Col, que de supposer que l'annonce de l'homme tué et l'exhibition de son costume ne contribuaient pas à l'attraction.

Le fait est qu'on s'y écrasait; et le plus précieux, c'est qu'on en sortait enthousiasmé et que d'aucuns y revenaient.

Ce singe éclipsait tout.

Il [illegible] de la hauteur d'un enfant, mais infiniment [illegible]. Ses grands bras, d'une longueur [illegible], se balançaient jusqu'à terre, [illegible] il se tenait sur ses jambes de derrière. Il [illegible] à la parole, sautait dans les [illegible], se balançait au trapèze, grimpait le [illegible] au cintre du théâtre, courait sur la [illegible], épluchait des noix et des marrons [illegible] espièglerie charmante et lançait toujours [illegible] au nez du pître avec une adresse [illegible] de l'assistance.

[illegible] telle que le directeur du théâtre [illegible] de l'engager pour jouer le [illegible] dans le Singe du Brésil, rôle créé [illegible] par un clown nommé Mazilier.

[illegible], par contre, la recette avait [illegible] dans la loge des poses [illegible] l'affluence n'avait pas cessé [illegible] ménagerie transatlantique, il [illegible] soucis, mais substantiel entre [illegible] Asperginos et son épouse.

[illegible] l'heure du souper, moins substantiel [illegible] entretien en question.

La troupe famélique des enfants, Vert-de-Gris compris, formait, accroupie sur ses talons, un cercle en tête duquel se tenaient, dans la même position, l'ogresse et le saltimbanque.

La baraque était close, le champ de foire désert, l'obscurité complète au dehors. Un seul lampion fumeux, restant des trétaux de la parade, placé au milieu du rond, projetait sa lueur infecte sur ce cordon de petits fantômes blancs, dominés par ce colosse et ce long squelette.

—D'abord, les mômes, dit l'ogresse de la voix rugueuse et alcoolisée qui distingue cette catégorie de l'espèce humaine, il n'y a pas gras. C'est votre faute, tas de prop'à rien. Si vous travailliez mieux, le public viendrait.

—Ça, c'est juste, appuya Asperginos, mais je vous préviens, mauvaises espèces, que si la recette ne hausse pas demain, le fricot diminuera encore.

—Oh! en fait de fricot, reprit l'aimable sultane Validé, il n'y a que de l'hareng fumé, et comme il n'y en aurait pas pour tout le monde, et que je ne veux pas faire de jaloux, ce sera pour la marque et pour moi.

—Approuvé! dit Asperginos.

—Mais voilà du pain, Vert-de-Gris va faire les parts.

Et tâche qu'il en reste, ajouta le saltimbanque.

—Quant à la boisson, reprit la sultane, j'ai pas seulement eu de quoi, avec le restant de la recette, acheter du cidre; il n'y a que de l'eau-de-vie.

—Et comme c'est très malsain, ajouta l'impresario en s'appliquant aux lèvres le goulot de la bouteille, il n'y a que madame et moi qui en boirons. Ceux qui auront soif pourront se régaler de bouillon de grenouille à discrétion.

Petit-Poucet, qui avait pourtant la langue bonne, était si occupé de la distribution des rations, qu'il ne souffla mot. Dans cette répartition, il glissa avec une sollicitude singulière les plus gros morceaux à Torticolis et à Vinaigrette, qui étaient ses favoris.

La soirée, très avancée, était fraîche et brumeuse; c'était pitié de voir grelotter ces pauvres enfants sous leur costume de calicot.

Chacun grignotait son pain en silence, car il ne faisait pas bon interrompre les patrons dans leurs colloques. Mais Vert-de-Gris, n'y tenant plus, se rapprocha de leur écot, déposé devant eux sur un papier, et demanda:

—J'en voudrais bien aussi, moi, de l'hareng et du tord-boyaux.

—As-tu fini, morveux! fit Asperginos.

—J'aurai fini, si vous voulez, patron; mais, dame, si vous ne me remontez pas le physique, je sens que le moral s'affaiblira.

—Allons, c'est bon, grogna Asperginos, auquel les services du gamin étaient indispensables; colle-toi ça dans le fusil, monsieur le délicat, et tais ton bec.

Il lui donna une moitié de hareng, et lui permit de mettre ses lèvres, l'espace d'une seconde, au précieux goulot.

L'ogresse s'empressa de lui arracher la bouteille, en haussant les épaules devant cette prodigalité.

Ici, une petite voix s'éleva au bout du cercle:

—Dites donc, madame, je peux-t'y partager avec Vinaigrette une pomme que ce dame m'a donnée?

C'était Torticolis qui faisait timidement cette question.

—Une pomme! s'écria l'ogresse; t'as une pomme, toi? et tu me laisses là me dessécher le gosier après ce hareng, qu'est amer comme un sel!..... Apporte ici!...... Apporte tout de suite!....

Le petit garçon quitta sa place et vint humblement remettre la pomme à la femme colosse, qui, en récompense, lui jeta dans les jambes l'écuelle de fer battu qui avait contenu le hareng.

Il trébucha: Désiré Poucet le ramassa, le prit avec empressement dans ses bras et lui glissa tout bas à l'oreille:

—Ne pleure pas...... nous filerons bientôt!

Cependant, Asperginos, réchauffait toujours à l'eau-de-vie. Ses yeux s'allumaient, ils lançaient dans l'obscurité des éclairs sinistres.

—Allons! dit l'Ogresse, maintenant que vous voilà gorgés, à la niche, la marmaille!......

La niche, c'était une des deux grandes voitures nommées maringottes qui servaient à la caravane en voyage.

On y enfourna pêle-mêle tous les petits malheureux, y compris Désiré, et, après leur avoir signifié de sa voix aimable l'ordre de dormir, l'ogresse donna un tour de clef et revint joindre son seigneur et maître, toujours accroupi dans la loge devant son lampion, près de la bouteille vide.

Ce monstre prit alors un ton caressant, qui la rendait plus abominable, et, faisant allusion au silence d'Asperginos.

—Mon mignon, minauda-t-elle, qu'est-ce que tu as donc?

Cette voix le tira de ses réflexions.

—Les gosses sont couchés? demanda-t-il.

—Oui.

—Et tu as suivi mes instructions?

—Sous clef, comme un trésor, dit-elle. Oh! moi, pas bête, mon grand chien-chien: je ne me fie pas plus que de raison à ce brigand de Vert-de-Gris; il me fait l'effet d'un sournois de puis quelque temps.

—C'est bon, assez; il suffit d'ouvrir l'œil. S'il s'avisait de vouloir s'esbigner, tonnerre!

—Voyons, mon bichon, fit-elle en se rapprochant de lui, tu as quelque chose!..... Dis-le à ta Nini!

—Eh! j'ai!.... j'ai! exclama-t-il de sa voix animée par l'ivresse, j'ai que ce Mimi Faux Col nous ruine, nous mine, nous tribole avec ses bêtes curieuses, et que ça ne peut pas durer comme ça!

—C'est-il son homme poisson?

—Au diable, son homme-poisson! j'en fabriquerais un pareil demain, si je voulais; — comme si je ne savais pas que c'est un crapaud de la barrière Montmartre, que les amis emploient à tout faire et surtout à mal faire!

—C'est donc son singe vert, alors?

—Eh bien! oui, c'est son singe vert; cet affreux animal qui fait courir tous ces imbéciles!

—Ce innocent, pauvre chéri! fit-elle.

—De quoi, innocent! Qu'est-ce que ça veut dire, ça?

—Ça! eh bien! grand bêta, ça veut dire, fit-elle en se rapprochant de son oreille, que si son singe t'embête, il faut lui donner une gobe (boulette empoisonnée).

—Ah! tonnerre! s'écria-t-il en l'attirant à lui, par un geste déclamatoire et grotesque, pour lui témoigner son enthousiasme. Qui donc a osé dire que tu étais une bête!...... Une bête et toi ça fait deux!...... paragon des femmes. Embrasse-moi, ô Esplaçanne!..... Je crois le singe vert fort malade.... Allons nous coucher.

(A continuer.)

SPECTACLES.

Théâtre St-Charles.

Propriétaires BEN DE BAR & EDDY.
[illegible] DURANT LA SEMAINE.
BEN DE BAR
[illegible] avec la troupe d'artistes dramatiques.

ACADEMIE de MUSIQUE,

RUE ST. CHARLES,
Près le Commercial Place.

Spalding & Bidwell—Propriétaires et Directeurs.

SAMEDI et DIMANCHE, [illegible]
TROUPE COLOSSALE D'ACCROBATES DANS TOUS LES GENRES.

Les deux dernières représentations de L'ESPION FRANÇAIS.

Le célèbre combat au sabre de Mlle Zarlstowski et de M. Conner.

Grande [illegible] SAMEDI, à midi.

☞ Les NOUVEAUX ARTISTES sont attendus incessamment.

Les personnes qui achèteront des billets durant le jour pourront choisir les meilleures places et éviteront la foule qui se porte le soir au contrôle. Les portes s'ouvrent à 6 heures et le rideau se lève à 7 heures.

Le bureau est ouvert de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 13 oct

Musée du Crescent City,

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DU THEATRE ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

R. W. Schaffer..........................Directeur.

L'EDIFICE a été réparé et agrandi à des frais énormes expressément pour les curiosités qui doivent y être exposées.

Plus de dix mille curiosités, comprenant des animaux sauvages, des oiseaux, des poissons, des insectes, des minéraux, des tableaux, des monnaies, des reliques de la révolution et des merveilles de toutes les parties du monde s'y trouvent.

LA GRANDE MENAGERIE D'AMES, composée de Boas d'Afrique, des tigres, des léopards, des singes, des oiseaux, &c., &c. seront exposés journellement au Musée. On y voit également des jongleurs et des artistes chinois. L'intrépide BELLE LOUISE et ses animaux ajoutent aux attraits du spectacle.

Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.

Le Musée du Crescent City s'ouvrira MERCREDI, 10 octobre. — 8 oct

Premier Grand Bal Paré,

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Orins, à l'effet d'ajouter à la somme destinée à la construction d'une tombe.

LE BAL aura lieu le samedi, 3 novembre 1866, au Mechanics' Institute, rue Dryades, près la rue de Canal.

—DIRECTEURS—

G. H. Braughn,	A. Gamble,	C. Keller,*
H. R. Schmidt,*	D. E. Hébert,	J. Mohen,
L. A. Richards,*	Jno. A. Hess,*	J. A. Da Rocha,
P. Torre, Jr.,*	Chas. Schmidt,*	Ben. Toca,
P. White,*	A. Ferrere,	J. B. Mayeux,
E. C. Abadie,	C. E. Richards,	Conrad [illegible],
F. Gehlbach, Jr.,	J. Birl,	Ernest Marchand,
A. Martin,*	N. V. Anagnos,	J. M. Lamarre,
J. Dubs-on,	J. Frick,	Jas. Herzog,
Ernest De Blanc,	F. Forget,	A. J. Gessen.

* Commissaires.

Les Directeurs se réuniront, tous les mardis et vendredis soirs à 7 heures au bureau de M. G. H. Braugh, No 22 du Commercial Place.

Il ne sera pas émis de billets d'invitation pour dames, après vendredi soir, 2 novembre.

Les demandes de location de la buvette et du restaurant doivent être adressées, par écrit, à M. P. White, au No 228 de la rue Vieille-Levée, ou à M. H. R. Schmidt, au No 45 de la rue St-Pierre.

Prix du billet, $2.50.—On peut en avoir en s'adressant à l'un des Directeurs. 11 oct—jusq 3 nov

Ancien ordre Unis des Druides

UN grand bal paré sera donné par le GROVE DES DRUIDES FRANÇAIS, PERSEVERANCE No 7, au bénéfice du Grand Grove de l'Etat de la Louisiane, dans la magnifique salle du Mechanic's Institute, le 27 octobre.

Directeurs:

A. DEMAREST	A. LAVAISSON,
L. LODS,	G. LAFETTE,
L. VILLEMAIN,	L. ST-HILAIRE,
C. BENOIT	A. CONSTANTIN,
M. BRISOLARA,	L. MOLLO,
F. BRISOLARA,	F. AGUSSOL,
B. DOUR	C. ANTIONINI,

F. RANDON.

Les directeurs se réunissent tous les mardi et jeudi au magasin de M. F. Randon, rue Bourbon, No 55. Aucune invitation pour dames ne sera délivrée avant d'être soumise à l'examen des directeurs.—Aucune invitation ne sera émise après le 25 courant.

On pourra se procurer des cartes dans les endroits suivants:

F. RANDON, 55, rue Bourbon;
B. DOUR, 44, rue Conti;
A. DUDOUSSAT, coin Royale et St-Louis;
MARL. BRISOLARA, coin St-Pierre et Remparts;
L. MOLLO, coin Ste-Anne et Remparts.

Note.—Le restaurant et la buvette seront vendus à l'enchère le dimanche, 21 du courant, à midi, dans le magasin de F. Randon, rue Bourbon, No 55, entre Dauphine et Conti. 7 oct—

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

ARRANGEMENTS D'HIVER.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 20 cents.

Pour aller à la station de Gentilly: 15 cents et autant pour revenir.

A dater du SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit:

—Départ des trains—

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant départ du convoi.

Prix: 15 cents pour aller et 15 cents revenir.

G. PANDELLY, Surintendant

Ancienne ligne des Négociants.

Goélettes paquebots régulières de Mobile.

Une ou deux goélettes de la ligne partiront tous les jours, de la tête du Nouveau Bassin et transporteront du fret à meilleur marché qu'aucun des steamers ou bâtiments à voiles qui font le service. Toutes les goélettes de cette ligne sont avantageusement connues dans les bureaux d'Assurance.

La goélette Mississippi, de première classe, reçoit en ce moment du fret et partira ainsi qu'il est ci-dessus. Les expéditeurs voudront bien s'adresser à moi pour des ordres, avant d'envoyer le fret.

W. WAKEFIED, agent, Rue du Camp, No 59

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine A. Mc Vey.—Pour [illegible] Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, [illegible], Pilcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, [illegible] ken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et les Bends. Il part le MARDI de chaque semaine.

A LOUER.

UNE MAISON contenant cinq appartements et galerie avec un lot de terrain. La propriété est située rue Commune, près de l'Avenue Carondelet.

Pour information, s'adresser à

D. A. CHAFFRAIX, No 54, rue de la Douane.

Bâtisses Pontalba à louer.

Quelques maisons de résidence sur les rues Ste-Anne et St-Pierre, faisant face à la Place Jackson—loyer $1,800 par an—Aussi quelques bureaux rue St-Pierre, entre Chartres et Levée.

S'adresser à LAFITTE, DUFILHO & CO. 19, rue St-Louis.

Maison à vendre.

POUR CAUSE DE DEPART.

A vendre à Alexandrie, une belle maison en briques, à deux étages, contenant un beau magasin au rez-de-chaussée. [illegible] deux maisons ou bois dont l'une est occupée par une boulangerie.

Pour plus amples informations, s'adresser chez

CONVERSE POINCY, 31, rue Tchoupitoulas.

JUSTE FONTAINE

Courtier,

No 12, rue Royale, entre Canal et Douane

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge de [illegible]

Groves & Church,

Rue Poydras No 144—Côté Sud.

MARCHANDS de fourneaux de cuisine, poêles, cheminées, grates, ferblanterie unie et autres articles de fonte, étain en cuivre et articles de ménage.

Ils ont constamment un stock complet et attirent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils leur vendront à bas prix.

Bonner, Goode & Dillingham,

AVOCATS.

E. M. BONNER, E. J. GOODE, J. R. DILLINGHAM.

Bureau:

Encoignure Camp et Gravier, au-dessus de la banque du Sud. 21 juillet—3m

BUREAU DES ASSESSEURS D'ETAT.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les Tableaux d'Assessements pour l'Etat sont exposés au Bureau des Assesseurs d'Etat, au Hotel, Passage de la Bourse de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pendant le mois d'octobre, sujet aux réclamations des intéressés.

M. M. FERNY, Président du Bureau des Assesseurs d'Etat.

1er oct—1m

Whisky, Brandy, Vin.

CHEZ L. MANUEL, 36, rue Dumaine, entre Chartres et Royale, l'on trouvera du WHISKY et de BRANDY de première qualité à $1 75 le gallon, et du très bon VIN de Bordeaux à 40 dollars la barrique.

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et [illegible]

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c., &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

LE BOUSSIONE vient de recevoir de France de la maison Ménier, de Paris, un assortiment complet de produits chimiques et pharmaceutiques, qu'il offre à vendre à aussi bon marché que dans n'importe quelle pharmacie de cette ville. [illegible]

L. GAMOTIS, Pharmacien, Encoignure Remparts et Hôpital, Nlle-Orléans.

Coffres Forts. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO, New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont supérieurement [illegible]

A vendre par H. LEGENDRE, agent, 146 rue Gravier.

N. B.—On déménage les coffres dans le plus bref délai. 20 sept—6m

ANNONCES PARISIENNES

PUBLIEES PAR M. H. GAILLARDET,

No 21, rue TREVISE, PARIS.

SIROP TONI-RÉGÉNÉRATEUR

DE QUINQUINA ET DE FER

De GRIMAULT et Cie, à PARIS.

Ce nouveau médicament, qui se présente sous une forme limpide et agréable et un goût délicieux, réunit l'association de deux médicaments que les médecins désiraient depuis longtemps et que les efforts des chimistes et pharmaciens les plus distingués n'avaient pu réunir et combiner sans décomposition, savoir: le quinquina, qui est le médicament tonique par excellence, et le fer, qui est l'élément principal de notre sang.

Il y a à peine une année que ce produit a paru, et déjà dans tous les hôpitaux et à la Cour impériale de France, il a remplacé tous les anciens médicaments ferrugineux connus. Le sirop toni-régénérateur s'emploie avec le plus grand succès dans tous les cas où il est nécessaire de reconstituer le corps et de redonner au sang des principes altérés ou perdus. Les pâles couleurs chez les jeunes filles anémiques et délicates dont le développement et la constitution sont lents à se former, disparaissent rapidement sous l'influence de cette excellente préparation. La suppression ou l'irrégularité de la menstruation, les maux d'estomacs, pertes d'appétit, digestions lentes ou pénibles, le lymphatisme, l'appauvrissement du sang, les scrofules, les convalescences des fièvres graves ou pernicieuses sont promptement guéris par le sirop de quinquina ferrugineux. — Le prospectus contient les attestations de beaucoup de membres de l'Académie de médecine de Paris qui prouvent que ce médicament est le conservateur, par excellence, de la santé, le reconstituant de l'économie humaine, et qu'il est indispensable aux personnes qui habitent les pays chauds comme préservatif des épidémies.

Dépôt général: à Paris, Pharmacie GRIMAULT et Ce, 7, rue de la Feuillade; — à New-York, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; — Nouvelle-Orléans, Ducongé, Guillot, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

MALADIES DE POITRINE

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX.

GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Depuis des siècles, médecins et savants cherchaient un médicament qui pût guérir les maladies de poitrine, et toutes les recherches avaient été jusqu'à présent sans succès.

Mais des travaux récemment communiqués à l'Académie de médecine de Paris et les plus sérieuses expériences faites à l'hôpital Brompton, de Londres, spécialement consacré aux traitements de la phthisie, ont démontré que cette terrible maladie, quand elle n'était pas arrivée à sa dernière période, trouvait un spécifique puissant dans le Sirop d'hypophosphite de chaux.

Les toux, rhumes, catarrhes, bronchite, grippe et coqueluche, cèdent aussi rapidement à l'emploi de ce sirop, et les asthmatiques trouveront en lui un élément certain de guérison.

On recommande aux malades de faire usage en même temps des délicieuses Pastilles pectorales au suc de laitue et au laurier cerise, de MM. Grimault et Ce. Cet excellent bonbon se compose des deux substances les plus calmantes, et en même temps les plus inoffensives de la matière médicale, et ne contient pas d'opium.

Dépôt général: à Paris, Pharmacie GRIMAULT et Ce, 7, rue de la Feuillade; — à New-York, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; — Nouvelle-Orléans, Ducongé, Guillot Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées, d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, POUR ETRE PRISES ET DIGEREES EN MEME TEMPS QUE LES MEILLEURS ALIMENTS ET LES BOISSONS LES PLUS FORTIFIANTES, ce qui permet à chacun de choisir pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux, pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les Pilules Dehaut d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent.—Comme elles purgent, elles sont préférables à tous autres médecines, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que: asthme, catharre, dartres, douleurs, goutte, engorgements, migraine, scrofules, &c., &c., &c., parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps rend aux organes digestifs de la vigueur pour supporter cette fatigue, pendant tout le temps de la guérison.

(Voir la Brochure qui se donne gratuitement.) Boîtes de 1 fr. 50 c. et de 3 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

A New-York, chez MM JOHN MILHAU, Broadway, et Fougera Frères, pharmaciens.

Des DEPOTS de nos PILULES sont établis pour la VENTE en GROS et DEMI GROS, chez M. DUCONGÉ, droguiste, LOUIS CASTEL, pharmacien, coin Douane et Bourbon, SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, et pour le DETAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

PILULES AUX HYPOPHOSPHITES DE HOOG

Pharmacien, 2, rue Castiglione, Paris.

Les expériences faites dans les différents hôpitaux de Paris et de Londres ont démontré l'utilité incontestable des Hypophosphites en général. Les travaux personnels de M. Hoog, approuvés par un grand nombre de médecins, ont confirmé la supériorité des Hypophosphites à bases triples de chaux, quinine et manganèse. L'emploi de ces Pilules se trouve indiqué dans les affections qui dépendent de l'affaiblissement des fonctions de la vie animale, et notamment dans les cas de pauvreté du sang, rachitisme, scrofule, maladie de poitrine, névralgies, chlorose ou pâles couleurs, prostration, épuisement chez les femmes enceintes et chez les nourrices, diarrhées opiniâtres, spermatorrhée, fièvres intermittentes et jaunes des pays chauds, etc., etc.

Nota. Les Pilules aux Hypophosphites sont prises avec avantage en même temps que l'huile de foie de morue.

NE SE VENDENT QU'EN FLACON TRIANGULAIRE

Prix: Le flacon de 100 Pilules, 5 fr. — Le flacon de 50 Pilules, 3 fr. Avec instructions.

Dépots: à la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé, droguiste, M. Louis Castel, et M. Schwab, pharmaciens; à New-York, chez MM. John Milhau et fils, pharmaciens, 183, Broadway; à Mexico, chez M. Santa-Maria fils, droguiste, à la Havane, chez M. Henri Leuchsenring, et dans toutes les pharmacies de l'Etranger.

MALADIES DE LA PEAU

Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France par les médecins les plus accrédités, que les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE, sont le remède par excellence contre toutes les variétés de DARTRES et autres maladies de la peau, même les plus rebelles, comme la Lèpre et l'Eléphantiasis, contre la SYPHILIS constitutionnelle, LES AFFECTIONS SCROFULEUSES, LES RHUMATISMES CHRONIQUES, ETC.

A la NOUVELLE-ORLÉANS, chez MM. LOUIS CASTEL, pharmacien, coin Bourbon et Douane, SCHWAB pharmacien, rue de Chartres, chez M. DUCONGÉ, droguiste rue de Chartres et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE INFAILLIBLE et PRÉSERVATRICE. La seule guérissant sans rien lui adjoindre les écoulements anciens ou récents. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 35, et boulevard Magenta 112.

PEPSINE BOUDAULT

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS DE NOTRE PEPSINE. ADMISE DANS LES HÔPITAUX DE PARIS

La PEPSINE a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.

L'accueil favorable que le Corps médical lui a fait à sa première apparition et son admission spéciale dans les HÔPITAUX DE PARIS, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.

Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Renvois, Diarrhées et dans les Vomissements de la Grossesse, sous forme de Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et séduisante d' ELIXIR DIGESTIF, véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature.

Dépôt général à Paris: Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Guillot, Déloche, Louis Castel, Frères et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les Hémorrhagies de toute nature, les Crachements de sang, les Dyssenteries et Diarrhées chroniques,—qu'elles guérissent en peu de jours;—contre les Engorgements et les pertes chez les femmes. Leur action énergique sur la circulation en fait un des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de poitrine.

Dépôt: Pharmacie LABÉLONYE ET CIE, 19, rue Bourbon-Villeneuve.—Paris.

A la Nouvelle Orléans, chez MM. LOUIS CASTEL, pharmacien, coin Bourbon et Douane; M. SCHWAB, Pharmacien, rue de Chartres; chez M. DUCONGÉ, Droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

SIROP DIGITALE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS.

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (Palpitations, Catarrhes pulmonaires, Asthmes, Bronchites nerveuses, Coqueluches, &c.)

Le SIROP DE LABÉLONYE n'est vendu qu'en bouteilles revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de l'inventeur.

Dépôt: Pharmacie LABÉLONYE & Cie, 19, rue Bourbon Villeneuve—Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, coin Bourbon et Douane, M. Schwab pharmacien, rue de Chartres, et chez M. Ducongé, droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane. 15mars—32f 11ps

LA BEAUTÉ ÉTERNELLE, OU L'ART DE SE CONSERVER ET D'EMBELLIR,

Par A. RAYNAUD.—Se trouve chez MM. V. HEBERT et M. DUCONGE, Nlle Orléans.

AVIS AUX DAMES ÉLÉGANTES

ÉCONOMIE & SUPÉRIORITÉ

ESSENCE CONCENTRÉE E. COUDRAY POUR PARFUMER LE MOUCHOIR

[illegible]

DRAGÉES GELIS & CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Il résulte de deux rapports adoptés par la dite Académie en 1846 et en juillet 1858, que les DRAGÉES de GELIS et CONTÉ sont le meilleur et le plus efficace des ferrugineux pour la guérison de la Chlorose (ou pâles couleurs), des Pertes blanches, de la Débilité de tempérament chez les deux sexes et pour faciliter la Menstruation chez les jeunes filles.

Dépôt: Pharmacie Labélonye et Cie, 19, rue Bourbon Villeneuve.—Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. LOUIS CASTEL pharmacien, coin Bourbon et Douane, M. SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, et M. DUCONGÉ, droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.

Ligne Morgan — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER,

Excepté le dimanche.

Départ, SAMEDI, 13 Octobre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf LOUISE,

en fer, à basse pression et à aubes, capitaine Hopkins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune. 13 oct—1

Pour Brazos Santiago.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Partira SAMEDI, 13 octobre 1866, à 8 heures A. M.

POUR BRAZOS SANTIAGO

Le steamer en fer à basse pression et à roues latérales ST-MARY, Capitaine Tripp.

Partira comme il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis, de la tête de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou le passage s'adresser à

I. C. HARRIS, agent, Au coin des rues Camp et Commune.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.—

Ligne de Morgan.

Départ, SAMEDI, 13 octobre, à huit heures P. M.

Passage à la cabine pour Galveston: $15.

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Le fret pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes MORGAN, commandant John T. Lawless, partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent, Au coin des rues Camp et Commune. 10oct

BATEAU DU LAC.

Bateau à basse pression et la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours, excepté le DIMANCHE.

Pour Covington, le lundi, le mercredi et le vendredi.

Le beau et rapide bateau favori basse pression et à roues latérales ELLA MAY, partira comme suit:

TOUS LES JOURS (excepté le samedi et le dimanche) à l'arrivée des chars Pontchartrain du midi.

Le SAMEDI le départ aura lieu à l'arrivée du train de 3 heures P. M.

Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard; celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 10½ heures du matin, au plus tard.

LOUIS FRIGERIO Jn. No 28, rue de Chartres. 24 sept—1m

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides batiments partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord:

VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi	6 oct.
EUROPE	[illegible]	Samedi	20 oct.
ST LAURENT	Surmont	Samedi	3 nov.
PEREIRE	Duchesne	Samedi	17 nov.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $85, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détail s'adresser à

GEO. MACKENSIE, agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 127 Commune. A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Iselin & Cie.

☞ Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire au télégraphe à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat 127, rue de la Commune.

POUR LES STATIONS DE BAINS

DE LA BAIE ST-LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI, OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA, LE SAMEDI.

Programme d'automne.

Le beau et très rapide marcheur, steamer CAMELIA capitaine George L. Blakeslee, continuera ses voyages, partant de la Nouvelle-Orléans comme suit:

Le MARDI, à neuf heures, à l'arrivée du train du chemin de fer Pontchartrain.

Le JEUDI, à 9 h., do do do

Le SAMEDI, à 4 h., do do do

Pour revenir, il partira:

Le DIMANCHE soir, Le MERCREDI matin, Le VENDREDI matin.

Le Samedi, le CAMELIA ira jusqu'à Pascagoula et reviendra le Dimanche.

Les voyages ci-dessus seront toujours comme il est spécifié plus haut, à moins que le mauvais temps ou la basse marée n'y mettent obstacle.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA, 19 rue Carondelet.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2300 tonneaux	Nelson,	comm.
GUIDING STAR	2900	Berry,	"
MISSISSIPPI	2200	Sumner,	"
MERRIMACK	2300	Vansice,	"
HAVANA	2000	Forbes,	"
MONTEREY	1400	Whitman,	"
MARIPOSA	1400	Quick,	"
MATANZAS	1400		
MISSOURI	1400		

Le vapeur MISSOURI,

Partira LUNDI, 15 octobre 1866, à 7 h. P. M., du wharf de la Compagnie, en face du Jackson Square. Ces vapeurs du fret rapides vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée; et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM GREEVY, agent, 25, rue Carondelet, Nlle-Orléans.
C. K. GARRISON, président, No 5, Bowling Green, New-York. 13 sept

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine Louis Parentos, commis J. J. Labarthe, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoléonville, Plattenville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

A. MEYNIER Jn., agent, Rue St-Louis No 21.

N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires, [illegible]

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 10 heures du matin.—Le bateau à vapeur TIM POWELL, capitaine Jos. Delfaro, pour Thibodeauxville, Plattenville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires de la Côte.—Le bateau à vapeur TIM POWELL a un soin tout particulier du fret pour la Côte et les passagers y trouveront tout le confort désirable. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

S. E. ELY, rue Tchoupitoulas, No 4.
Virginia & C. Dentzel, agent pour les annonces. 30 sept—1m

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connection avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Teche, E. B. Trinidad, capitaine, Emile Landry et Robert Smythe, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas lundi, 13 août 1866. Il partira de Brashear City le lundi, le mercredi et le vendredi, à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans. Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie le dimanche, le mardi et le jeudi, à 3 heures de l'après-midi. Le vendredi le TECHE ira jusqu'à St-Martinville. Pour plus ample information, s'adresser à

C. [illegible] No 55, rue de la Douane,
J. E. CARLIN, No 22 rue Vieille-Levée.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.

POUR LES OPELOUSAS—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis, [illegible], partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. E. CARLIN, rue de la Vieille Levée, No 22.
J. B. PAGAUD, agent pour les annonces, rue Front, 25. 4 oct

PAQUEBOT REGULIER DE LA COTE ET DU BAYOU LAFOURCHE

—Départ tous les samedis à 5 heures.—Le beau bateau à vapeur NEW ERA, capitaine Joseph F. Auvray, commis O. Malmoon, fera les voyages réguliers entre Thibodeauxville, Labadieville, Napoléonville, Plattenville, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires du Bayou et de la côte.

Pour fret et passage, s'adresser à bord, ou à J. FENIMORE, Nlle-Orléans. 5oct—1m

Pour les Falls, Quartier des Rues, la Pointe à la Hache, et toutes les habitations et plantations sur la route.—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex. Quesnet, fera son service en dessous pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis et mercredis à 4 heures A. M., et revenant les lundis et jeudis, même heure.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN B. GEDE & CO, No 112, rue de la Commune. 1er oct—1m

Propositions pour du Bois.

DES propositions sont demandées et seront reçues à ce bureau, jusqu'au VENDREDI 12 octobre 1866, à midi pour la livraison de 6,000 cordes de bois dans la ville de la Nouvelle-Orléans (Louisiane). Le bois sera sujet à être inspecté avec soin avant d'être accepté et doit être de la meilleure qualité.

Il ne sera pas accepté de propositions pour moins de 500 cordes. Deux personnes responsables devront garantir que le proposant est à même de remplir les conditions du marché. La signature de ces deux personnes devra être appuyée à la garantie. La responsabilité des deux garants devra être démontrée par le certificat officiel du greffier de la Cour de District le plus près ou de l'avocat du District des Etats-Unis.

Le bois devra être livré par 1,000 cordes au moins par mois, au gré du quartier-maître en chef.

Le gouvernement se réserve le droit de rejeter l'une des propositions ou toutes les propositions.

Les propositions devront être endossées "Propositions pour du Bois", et adressées au bravet lieutenant-colonel E. J. Strang, A. Q. M., Nouvelle-Orléans (Lne.)

Par ordre du colonel C. G. Sawtelle, Q. M. en chef du département du Golfe.

E. J. STRANG, Bvt. Lt. Col. et A. Q. M. 7 oct—6

Banque First National de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1866.

AVIS est donné que le certificat No 145, de cette banque, pour cinquante actions au nom de Gordon Granger, en date du 12 juillet 1866, ayant été perdu ou égaré, une demande a été adressée à la banque pour l'émission d'un autre certificat, en remplacement du certificat perdu.

D. R. FORBES, caissier. 6sept—60

MM. George M. Beaman et Octave Voorhies

Ont un intérêt dans notre maison à partir du 1er juillet 1866.

GEO. W. BANCKER & Co,
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1866. 23 sept—1m

Boulangerie de la Louisiane.

BEALS & MILLER

ont transporté leur dépôt de Biscuit au No 9, rue Fulton et No 12, rue Nouvelle-Levée, entre les rues de la Commune et Gravier. 19 sept—1m

Reçu

PAR LE STEAMER FIRE QUEEN,

Un grand assortiment de

Médicaments spéciaux français,

De PRODUITS CHIMIQUES des meilleures provenances,

De BANDAGES, de SUSPENSOIRS, SERRE-BRAS-LEPERDRIEL, SONDES et BOUGIES en gomme, etc., etc.

HUILES ESSENTIELLES de roses bergamottes, citrons, anis, etc., etc. (Artificielles) de cognac, framboises, etc., etc.

EAUX MINERALES NATURELLES de Vichy (de toutes les sources) de Kissengen, &c., &c.

A vendre à la pharmacie D. PERES, 213, rue Canal (coin Remparts). 16sept—1m

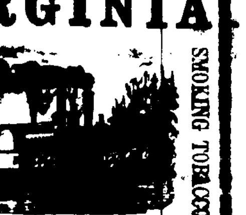

VIRGINIA

FINE CUT — SMOKING TOBACCO.

MANUFACTURED BY J. P. SARRAZIN, 97, Corner Chartres & Conti, AND 49 CONDE STREETS, NEW ORLEANS.

MARYLAND

FINE-CUT — SMOKING TOBACCO.

MANUFACTURED BY J. P. SARRAZIN, 97, Corner Chartres & Conti, AND 49 CONDE STREETS, NEW ORLEANS.

AUX FUMEURS ET Aux acheteurs DE TABAC A FUMER.

La marque de SARRAZIN pour le tabac coupé fin du Maryland a été contrefaite, et ce dernier prévient le public et ses clients d'être sur leurs gardes, afin qu'on ne leur impose point un article inférieur comme provenant de sa fabrique.

Les paquets authentiques de son tabac portent sur l'enveloppe, quelques une la vignette d'un bateau à vapeur avec les mots:

VIRGINIA FINE CUT,

d'autres, la vignette du Magasin et de la Fabrique de SARRAZIN avec les mots:

MARYLAND FINE CUT.

Les paquets contrefaits, découverts récemment, portent la vignette d'un aigle avec les mots:

MARYLAND FINE CUT.

Des mesures ont été prises par M. SARRAZIN pour prévenir toute nouvelle contrefaçon, et le public en sera averti quand elles seront mises à exécution. Il profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public du patronage qu'ils lui accordent, et il continuera de faire tous ses efforts pour justifier leur bienveillant appui.

4 oct—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR FORSTALL & SPEAR.

Contenus de table de première qualité.
PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Salle de vente No 36, rue Bienville.

SAMEDI, 13 octobre, à 10 heures, il sera vendu à leur salle d'encan, No 36, rue Bienville, sans aucune limite—

200 douzaines couteaux de table anglais.
Conditions à la vente. 13 oct

100 pièces satinets assortis,
50 douzaines chemises devants toile,
200 paires couvertures laine bordure rouge,
50 pièces étoffes quadrillées,
25 pièces flanelle rouge, &c., &c.

PAR FORSTALL & SPEAR
PLACIDE J. SPEAR, encanteur
Salle de vente, No 36 rue Bienville

SAMEDI, 13 octobre, à 10 heures il sera vendu, à leur salle d'encan, No 36, rue Bienville—

100 pièces satinets assortis, [illegible] douzaines chemises devants toile, 200 paires couvertures laine [illegible], 25 pièces flanelle rouge.
—Et—
400 lots marchandises étrangères et du pays.
Conditions à la vente. 12 oct

Peau de veau française.
PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur
Salle de vente, No 36 rue Bienville

SAMEDI, 13 octobre, à 10 heures il sera vendu, à leur salle d'encan, No 36, rue Bienville, sans aucune réserve quelconque—

25 d'une-mes peaux de veau françaises en parfait état.
Conditions— 12 oct

Magnifique propriété, située dans le carré de la ville.
Vente péremptoire pour effectuer un partage.
PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur
Salle de vente, No 36 rue Bienville

MERCREDI, 17 octobre 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

[illegible]

Propriété de valeur, améliorée, No 85, rue Poète, Troisième District.
PAR FORSTALL & SPEAR
PLACIDE J. SPEAR, encanteur
Bureau No 36 rue Bienville

SAMEDI, 13 octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches!
Marchandises sèches!
PAR VINCENT & CO.

AUJOURD'HUI, à 11 heures, dans leur salle d'encan, No 16 de la rue de Chartres—

CHEMISES et CALEÇONS [illegible]
BONNETERIE [illegible]
CHEMISES [illegible] et Balmorals.
—Egalement—
350 colis et lots de marchandises sèches comprenant un assortiment complet. 13 oct

PAR VINCENT & CO.

IL sera vendu, samedi, 13 du courant, à midi, au No 16 de la rue de Chartres—

30 habillements castor, extra fins,
15 pardessus castor extra,
25 pardessus castor.
Très largement avis sur le [illegible]
—Egalement—
17 caisses cardes à coton,
3 do do laine, pour le compte de qui il appartiendra. 13 oct

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Succession de Mary Speer, Veuve décédée de Jodocus F. Krabbe.
PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 60, Chartres.

SAMEDI, 20 octobre 1866, à midi, [illegible]

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE

UNE BELLE RESIDENCE et un GRAND TERRAIN dans le Quatrième District sur la rue Harmonie, à un îlet du chemin de fer de la rue Prytanie.

Vente en partage dans l'affaire des mineurs de Charles F. Caruthers.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau rue Carondelet, No 47.

SAMEDI, [illegible] novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

AUSSI QUATRE TERRAINS dans le même îlet, désignés par les Nos 5, 6, 7 et 8, sur un plan dressé par [illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

MEUBLES. MEUBLES.
PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu aujourd'hui samedi, 13 octobre 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 67 de la rue du Magasin—

Un lot de meubles de salon, en acajou, et des tables de cuisine, baignoires &c.
Conditions—Comptant. 13 oct

Succession de Robert H. Thorn.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 13 octobre 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 67 de la rue du Magasin, par ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 septembre 1866—

Un lot de papiers, tables, berceaux, &c.
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 oct—4 13

PAR CHARLES E. FORTIER.

Terrains de valeur dans la ville de Jefferson.
Succession de Philip G. Mitchell.
Par CHARLES E. FORTIER, encanteur
Bureau, rue de la Douane, No 82

IL sera vendu, samedi, 20 octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 21 juillet 1866, les lots de terre dont description suit, savoir:

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats Unis, pardevant [illegible], notaire public, aux frais de l'acquéreur.

VENTE DE PROVISIONS

IL sera vendu, à l'enchère publique, [illegible] 15 octobre 1866, à 10 heures du matin, à la Presse "Anchor," dans la rue Tchoupitoulas, près la rue Thalie—

20	barils porc,
75	" bœuf salé,
1161	livres bacon,
613	" jambons,
95	barils farine,
13	" farine de maïs,
300	livres haricots,
3320	" pois,
200	" riz,
3000	" pommes sèches,
3000	" pêches sèches,
18	barillets cornichons,
480	boîtes lait condensé.

J. T. HASKELL, Bvt. Lt. Col et Com. des Vivres.
Bureau du Dépôt du Commissaire.
Nouvelle-Orléans, Lne, 11 octobre 1866. 12 oct—4f

Vente par le Gouvernement.

Vente par le gouvernement, d'habillements, Equipages de camp et de garnison.

Dépôt d'habillements et d'équipage de l'armée.

DÉPARTEMENT DU GOLFE.

Nlle-Orléans, 11 octobre 1866

CONFORMÉMENT à l'ordre du colonel C. G. Sawtelle, A. des Etats Unis, Quartier Maître en chef du Département du Golfe, il sera vendu à l'enchère publique, VENDREDI, 19 octobre, à 10 heures du matin au Iron Ware-House, dans la rue Nlle-Levée, entre les rues Julie et St Joseph, dans cette ville, une grande quantité d'habillements, équipages de camp et de garnison, comprenant:

Tentes,	Haches et Manches,
Gamelles,	Hachettes et Manches,
Chaudières de camp,	Pelles,
Havresacs,	Sacs à dos,
Moustiquaires,	Couvertures de laine,
Fardeaux,	Pouches,
Blouses,	Sacs à vit,
Bottines,	Pantalons,
Guêtres,	Chemises,
	&c., &c., &c.

Ces articles sont convenables pour les habitations, &c. La plupart sont neufs. C'est une excellente occasion pour les marchands d'habillements.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant la livraison des articles.

Par ordre du colonel C. G. Sawtelle, A. des Etats-Unis, Quartier-Maître en chef du Département du Golfe.

JOHN F. RODGERS, Capitaine et Q. A. M., armée des Etats Unis. 11 oct—sat9

Vente par le Gouvernement.

IL sera vendu, à l'enchère publique, mardi, 30 octobre 1866, (si la vente se continuera jusqu'à ce que tous les articles soient vendus) à l'entrepôt du Gouvernement, au coin des rues Delord et Foucher,—les articles suivants du Quartier-Maître, savoir:

[illegible]

Par ordre du Colonel C. G. Sawtelle, Quartier-Maître et chef du Département du Golfe.

E. J. STRANG, Brevet Lt. Col. et A. Q. M. 9 oct—11

VENTES JUDICIAIRES.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Robert H. Dixey.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à moi adressé, j'ai saisi et vais exposer en vente publique le MARDI, [illegible] novembre 1866, [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5 oct—13, 27, 30, 6 nov

John Daray, Samuel M. Todd, subrogé, vs le capitaine et les propriétaires du bateau à vapeur "Fanny Pearson."

CINQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 15,786—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, [illegible] novembre 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la [illegible]

Le bateau à vapeur FANNY PEARSON ensemble avec sa machine, ses meubles &c., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Nouveau Bassin, au pied de la rue Cedar.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

5 oct—5,13,22,30 et 5nov

Succession de CEPHISE PISEROS, feu Veuve Louis Labranche—No 483.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse St Charles—Cour du Quatrième District Judiciaire.—En vertu d'un ordre de vente, émanant de l'Honorable Juge du Quatrième Cour de District de la Paroisse St Charles [illegible]

L'HABITATION généralement connue sous le nom d'Habitation de Louis Labranche [illegible]

[illegible]

Paroisse St Charles, 25 septembre 1866.

V. LAURENT, Shérif

10 oct—13, 17

VENTES DE CONSTABLE.

R. Mulroy contre Mme Sowers.—No 5,161

COUR du Premier Juge de Paix. En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, [illegible] mon bureau, rue Julia, près la rue du Camp, SAMEDI, 13 octobre 1866, à midi, une belle machine à coudre, de Wheeler & Wilson, trois berceaux, deux tables et divers objets, saisis dans la susdite affaire. Conditions comptant, en billets du Trésor.

JOHN MASKEW, Constable.

Sept 8, 13.

SUCRE.

MESSIEURS les habitants qui désireraient faire leur sucre avec le gaz acide sulfureux peuvent voir un appareil fonctionner, chez les [illegible], et s'adresser à la [illegible] d'Eau de Seltz, rue des Remparts, No 209, entre Dumaine et St-Philippe.

Ju. COMMURY. 28 sept—jq 31 oct

AVIS JUDICIAIRES.

E. J. F. Froidevaux contre ses créanciers. Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans No 17,673.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Avis est donné aux créanciers dans l'insolvable et à toutes autres personnes intéressées que la cession des biens de l'insolvable a été acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et que [illegible]

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, Nlle Orléans, 13 septembre 1866.

J. F. DICK, Député Greffier.

Succession de MARY REILLY—No 26,430.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

Succession de ANDRÉ MANIORT—No 27,347.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Jarôme Riviere a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu André Maniort décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

13 oct—13 21

Succession de LOUIS DONNEUX—No 27,371

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans. Attendu que Antoine Schoen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Louis Donneux décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

13 oct—17 21

Succession de LOUIS FRANÇOIS HEZEAU, No 27,369.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Henry F. Rochelle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Louis François Hezeau décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

11 oct 13 20

MALADIES SECRETES

M. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, ou il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Eczema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, les Glaires, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire. Des deux sexes, sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du matin, à 8 heures du soir.

Opiat et injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée et des écoulements.

B. GAUDOZ, coin Conti et Bourgogne

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN C. BLOHM

VENTE SANS RESERVE.

[illegible]

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI 13 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 33 de la rue Bienville, il sera vendu—

A 10 heures précises du matin.
Bottes, souliers et chaussures.
A 11 heures:
Marchandises sèches, habillements, chapeaux, Notions, &c., &c.
Conditions à la vente. 13 oct

PAR O. VALETON.

Bibliothèque en noyer et une collection de Livres des meilleurs auteurs
PAR O. VALETON, encanteur,
Bureau, 45, Tchoupitoulas, coin Natchez.

AUJOURD'HUI, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 45 rue Tchoupitoulas et Natchez sans aucune réserve—

Une bibliothèque en noyer, berceau d'enfant instrument de [illegible] et environ 300 vols. d'ouvrages des meilleurs auteurs trop longs à nommer. 13 oct

PAR J. B. CROZAT.

Meubles. Meubles. Marchandises sèches.
PAR J. B. CROZAT, encanteur.
Salle d'encan au coin de St Louis et Chartres.

SAMEDI 13 octobre 1866 à 10 heures du matin, il sera vendu—

Meubles, [illegible] marchandises sèches et un grand lot [illegible].
Conditions—Comptant. 13 oct

H. M. VAN SOLINGEN & CO.

Vente de Syndic.

JOSEPH KAISER contre ses CRÉANCIERS.
Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 21,509.

Terrains de prix, améliorés et nus, dans le Premier et le Quatrième District de cette ville, dans la ville de Jefferson et à Greenville.

PAR H. M. VAN SOLINGEN & CO.
H. M. VAN SOLINGEN, encanteur,
Bureau, rue Carondelet No 28

EN vertu de et conformément à un ordre de vente rendu le 6 septembre 1866 [illegible]

[illegible]

VENTE DE SYNDIC.

Joseph Kaiser contre ses créanciers.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No. 21,509.

Meubles, rouleau en fer et cloche de bateau à vapeur.

PAR H. M. VAN SOLINGEN & CO.
H. M. VAN SOLINGEN, encanteur,
Bureau, No 28 rue Carondelet.

EN vertu de et conformément à un ordre de vente rendu le 6 septembre 1866, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite affaire, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, samedi, 13 octobre 1866, à midi—les propriétés ci-après décrites—pour le compte des créanciers de la dite insolvable, savoir:

Un lot de meubles qui se trouvent actuellement à la résidence de dit insolvable, dans la rue Avelustia, entre les rues Magazine et Constance, ville de Jefferson.

Un rouleau de nivellement en fer, actuellement dans la rue Beside, près Slave Robe-laise, ville de Jefferson.

Une cloche de bateau à vapeur, marquée "Robert J. Ward," actuellement à l'entrepôt du shérif, No 47 de la rue Jefferson, dans cette ville.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 3 oct—7 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR MC CERREN & CO.

VENTE PAR LES GARDIENS DU PORT
Pois, Graines de betterave et Papier.
PAR McCERREN & CO,
G. W. McCERREN, encanteur
Bureau et salle d'encan rue St Charles

IL sera vendu, à l'enchère publique, aujourd'hui, à 11 heures du matin à leur salle d'encan, rue St Charles, par ordre et sous la surveillance des Gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra—

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 13 oct

VENTE DES GARDIENS DU PORT.
24 sacs de Riz avarié. A l'encan.
PAR McCERREN & Co
G. W. McCERREN, encanteur,
Bureau et salle d'encan rue St Charles.

IL sera vendu à l'enchère publique samedi, 13 octobre [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 13 oct

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles .... Meubles ... Meubles.
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, samedi 13 octobre, à 11 heures du matin au No 47 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.
—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête et sofas en acajou et noyer, sofas, chaises, étagères, tables de centre à dessus en marbre, buffets à dessus en marbre, tables à allonge, tapis, velours, Bruxelles, glaces françaises, matelas, gravures, tapis, [illegible] batterie de cuisine, etc. — le contenu de [illegible].
—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. 13oct

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 13 octobre, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Lauer, rue Gravier—

Elégants Chevaux appareillés.
do do de monture,
Beaux mulets de tir.
Belles vaches laitières.
—Aussi—
Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, &c.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 oct

Succession de John Wright, No 25,249. 50 actions de la compagnie de mines de cuivre Burra Burra, Est Tennessee. Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur

[illegible]

Magnifiques meubles marqueterie de salon et de salle à manger, faits en Europe, rideaux de prix, un beau piano Erard, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur

AUJOURD'HUI, samedi, 13 du courant, à 11 heures, à la résidence No 32, de la rue Bourbon, près Esplanade—

Deux beaux mobiliers de salon, riches et marquetés et rideaux de rapes avec, de beaux et riches rideaux appareillés
Une bibliothèque
Un beau mobilier de salle à manger, comprenant [illegible]
Un excellent piano Erard en bois de rose.
Tous ces meubles ont été faits en Europe sur commande, et sont riches solides et d'un goût exquis.
13oct

Sucre prime. Sucre prime.
4½ boucauts Sucre prime, à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui samedi, à 11 heures, sur la levée au pied de la rue Conti—
4½ boucauts sucre prime.
Conditions—Comptant. 13 oct

Succession d'Angel Xiques—No 16,769.

Belle maison, No 113 de la rue Dauphine, magasin et résidence en briques et à deux étages et demi, Nos 291 et 293 de la rue de Chartres, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau 12, rue Royale

SAMEDI 13 [illegible] à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère—

SIX TERRAINS [illegible]

[illegible]

Succession d'ALFRED DELLANDE, No —

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau rue Royale, No 12.

VENDREDI 19 octobre 1866, à [illegible]

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison en briques No 147, rue Ste Anne.
PAR C. E. GIRARDEY & CO
Bureau No 17, Place de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 13 octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'enchère publique—

[illegible]

Succession de J. J. MICHEL—No 21,1044.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Propriétés situées dans le Quatrième District à Rickerville et Carrollton.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs,
N. J. HOLY, encanteur.
Bureau Passage de la Bourse No 17.

[illegible]

Propriété Améliorée sur l'Avenue Napoléon.

Succession de William Kirk.

Deuxième Cour de District de la Louisiane dans et pour la Paroisse Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOLY, encanteur,
Bureau No 7 Exchange Place.

SAMEDI, le 20 octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale et en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Louisiane, dans et pour la paroisse Jefferson, les propriétés ci-après décrites, pour le compte de la succession de William Kirk.

Quatre lots de terre dans la ville Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les numéros 17, 18, 19 et 20 [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR E. FO... [illegible]

Linge fait, chemises, [illegible]

Par E. ROGER & Co.

SAMEDI 13 octobre, il sera vendu, à 10 heures du matin [illegible]

50 lots linge fait de maison.
—Aussi—
60 douzaines chemises assorties
—aussi—
100 do chapeaux.
—ET—
Une facture sera de voyage
Conditions à la vente.

PAR S. GUINAULT

Succession de Marcelline Mishle, No 27,392
PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI [illegible] octobre [illegible]

[illegible]

Succession de Stéphanie Rania

Vente pour effectuer un partage.
PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI 13 octobre [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Succession de Sophie Peyroux, épouse de Jean Icard—No 27 246.

PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau: Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI [illegible] octobre 1866 [illegible]

[illegible]

Vente pour cause de départ.

Jolie propriété en briques formant l'encoignure des rues St Claude et Crozat.

PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse.

[illegible]

VENTE DE SYNDIC.

Vente importante de propriétés de valeur améliorées dans le Deuxième District de cette ville.

Bailey, Noblom & Co vs Leurs Créanciers

PAR S. GUINAULT, Encanteur
et
FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR encanteur
Salle de vente No 36 rue Bienville

LUNDI, 5 novembre 1866, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

[illegible]

No 26,622 — Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

LOUIS ZIMMER et als vs ELIZA ZIMMER épouse de Joseph W. Gérard et als, pour un partage

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau—Bienville et Passage de la Bourse

IL sera vendu samedi [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane [illegible]

[illegible]

Vente pour effectuer un partage.

Propriété de grande valeur et de grandes dimensions, rue de la Vieille-Levée, entre les deux Marchés, Nos 233 et 235

Vente pour opérer un partage
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville

Succession de feu veuve Joseph Arnaud.

SAMEDI [illegible] il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]